



Commune de BROTTE-LES-LUXEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROTTE LES LUXEUIL

Séance du 28 MARS 2025

Délibération n° D09/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 - Présents : 7 + 1 pouvoir - Votants : 7 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 21/03/2025 – Date affichage : 01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 mars, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Brotte-lès-Luxeuil, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard GIRE.

Étaient présents : Bernard GIRE - Micheline DIZIAIN - Bernadette GIRE - Gaël BEAULIEU - Francis HONORE - Jean-Luc LAURENT - Elise NOIR
M. Emilien BEUGNOT a donné pouvoir à M. Bernard GIRE

Absent excusé : Christine FOUILLET - Olivier VOIRIN

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Micheline DIZIAIN

OBJET : Subvention comité des fêtes de Brotte-lès-Luxeuil

Le comité des fêtes de Brotte-lès-Luxeuil a sollicité auprès de la commune, par courrier du 11 mars 2025 dont ci-joint copie, une subvention correspondant au montant de la facture réglée le 15 décembre 2024 pour le repas des aînés, facture qui est habituellement réglée par la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'accorder au comité des fêtes de Brotte-lès-Luxeuil, une subvention de 680 euros correspondant au montant de la facture réglée pour le repas des aînés .
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

| | | | | |
|---------------|--------|------------|------|----------|
| VOTE : | CONTRE | ABSTENTION | POUR | 8 |
|---------------|--------|------------|------|----------|

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard GIRE